

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

PREFECTURE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

**DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**

12, rue Menou
44035 NANTES CEDEX 01
Standard téléphonique 02.40.12.36.00
Télécopie 02.40.12.36.01

**SERVICE REGIONAL
DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
PAYS DE LA LOIRE**

10, rue Le Nôtre
49044 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02.41.72.32.32
Télécopie 02.41.36.00.35

CERTIFICAT D'AGREMENT

Conformément à la loi n° 92-533 du 17 juin 1992 relative à la distribution et à l'application par des prestataires de services des produits antiparasitaires à usage agricole et des produits assimilés et à son décret d'application du 5 octobre 1994 et par décision du Ministre chargé de l'Agriculture,

l'organisme **BRIDONNEAU SARL**
représenté par **Monsieur MICHEL BRIDONNEAU**
siège social :
LA RAISINIERE
85560 LONGEVILLE SUR MER

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **PL00688**

pour effectuer ses activités	de distribution	NON
	d'application en prestataire de service	OUI

de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés.

Ce certificat peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, et être suspendu ou retiré en cas d'infraction aux dispositions réglementaires.

Fait à ANGERS, le 08/06/2005
Pour le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt,
le Chef de Service Régional de la Protection des Végétaux,


C. BAIN